



DIRECCTE

Entreprises

la lettre d'information de la **DIRECCTE Occitanie**

N°10 // Décembre 2018

Edito

Trouver des solutions pour développer leurs activités dans un environnement mouvant, c'est le quotidien des chefs d'entreprises. Les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la loi PACTE constituent tout à la fois des menaces à prévenir et des opportunités à saisir dans les prochaines semaines.

Pour sensibiliser au mieux les dirigeants, la Direccte, la Chambre de commerce et d'industrie régionale, les Douanes, le Conseil régional et son agence de développement économique Ad'Occ présenteront, dans les départements, les conséquences du Brexit pour les entreprises lors de réunions d'information courant janvier 2019. Un article de ce numéro alerte sur les menaces d'une sortie sans accord.

Donner aux entreprises les moyens d'innover, de grandir et de créer des emplois, telle est l'ambition du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), qui se traduit par un projet de loi en cours de discussion au parlement. Cette loi comporte des mesures pour affirmer le rôle social et environnemental des entreprises, pour lever les obstacles à leur création et à leur développement en allégeant les seuils d'effectifs, et pour mieux les financer par le recours à l'épargne salariale. « Direccte Entreprises » reviendra sur ces mesures à l'adoption de la loi prévue début 2019.

Dans ce numéro, vous trouverez aussi des articles sur le soutien apporté par l'Etat aux entreprises sinistrées de l'Aude, le bilan des opérations de contrôles de la consommation, et les opportunités de financement par le programme des investissements d'avenir régionalisé.



Christophe Lerouge, directeur régional

Sommaire

ACTUALITÉS

- Intempéries dans l'Aude / activité partielle p 2
- Nouveau chef de pôle C..... p 2
- Entreprises du patrimoine vivant : vers une association régionale p 3
- L'évaluation clinique du dispositif médical dans tous ses états p 3

ZOOM SUR

- Brexit : le gouvernement se prépare à tous les scénarios p 4
- La semaine de l'industrie approche p 5
- Bilan de l'opération interministérielle vacances p 5
- Programme des investissements d'avenir régionalisé..... p 6

APPELS À PROJETS

- « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels » novembre 2018..... p 7
- « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » - octobre 2018..... p 7
- « Favoriser la mobilité des personnes en insertion pour permettre le retour à l'emploi en Aveyron » - 2019 p 7

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Escales : « le numérique dans l'Hérault » p 7
- Note de conjoncture : vue d'ensemble de la conjoncture dans la région en matière d'activité économique et de politiques d'emploi p 7

DIRECCTE
Occitanie

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Intempéries dans l'Aude : les services de la Direccte mobilisés

La Direccte est pleinement investie pour renseigner les usagers, entreprises et salariés en difficulté suite aux intempéries. Nos services sont joignables :

- Sur Carcassonne : 04 68 77 40 44
- Sur Narbonne : 04 68 77 79 52
- Sur la ligne directe du Service Mutations Economiques : 04 68 77 25 82

Deux soutiens essentiels

- **Une aide exceptionnelle au redémarrage de l'activité des entreprises sinistrées** : peuvent y prétendre les entreprises commerciales, artisanales, industrielles et de services implantées dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle qui n'ont pas repris leur activité normale dans les 5 jours calendaires suivant la fin de l'évènement, à condition que leur dernier chiffres d'affaires annuel soit inférieur à 1 million d'euros. Le montant de l'aide varie de 3000 € à 10000 €.

L'adresse institutionnelle de l'UD de l'Aude de la Direccte dédiée à cette aide : oc-ud11.pole3e@direccte.gouv.fr

- **L'activité partielle** : peuvent y prétendre les entreprises qui sont amenées à réduire leur charge de travail (réduction de la durée habituelle de temps de travail, fermeture temporaire). Les motifs de cette réduction d'activité peuvent être variés : conjoncture économique, difficultés d'approvisionnement, sinistre ou intempéries à caractère exceptionnel, transformation, restructuration ou modernisation de votre entreprise...

L'adresse institutionnelle de l'UD de l'Aude de la Direccte dédiée à l'activité partielle : oc-ud11.activite-partielle@direccte.gouv.fr



Consultez le [dépliant sur l'activité partielle](#)

L'adresse dédiée aux demandes en ligne d'activité partielle : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>



Un nouveau chef pour le Pôle C

Joël Bonaric a été nommé en septembre dernier responsable du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie de la Direccte Occitanie. Il succède à Jean Delimard, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Joël Bonaric, 47 ans, était précédemment en région PACA, où il a été successivement inspecteur puis inspecteur principal CCRF, puis chef de la mission régionale Achats de l'Etat, avant de devenir adjoint au pôle C de la Direccte PACA puis directeur départemental adjoint de la direction de la protection des populations du Var.





Entreprise
du Patrimoine
Vivant

Entreprises du patrimoine vivant : vers une association régionale

La Direccte Occitanie a organisé, le 9 octobre dernier, la 3^e Rencontre régionale des EPV, qui a réuni plus de 70 personnes, dont une quarantaine d'entreprises de la région, à la maison d'excellence artisanale « Manufacture Causse gantier » et à la Halle Viaduc à Millau.

L'objectif de cette réunion était d'engager une réflexion sur la création d'une **association régionale des EPV d'Occitanie**, sur le modèle de celle existant en Normandie, qui pourrait représenter une opportunité de soutien et de développement pour la centaine d'entreprises du patrimoine vivant d'Occitanie et les territoires. De nombreux témoignages d'entrepreneurs ont permis d'enrichir les échanges.

Un designer a démontré l'importance de la création et du design, véritables atouts pour les EPV. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne a ensuite présenté le projet-pilote de répertoire numérique du geste artisanal, enjeu primordial pour les EPV en pleine transformation numérique.



Cette matinale s'est clôturée par la remise de la Médaille du Tourisme à M. Bruno Vidal, artisan en ferronnerie dans les Pyrénées-Orientales.



L'évaluation du dispositif médical dans tous ses états

Dans le cadre du Comité Stratégique Régional de la **Filière Santé en Occitanie**, le groupe de travail « Aspects réglementaires », piloté par la Direccte et un industriel, et composé d'entreprises du secteur des dispositifs médicaux et de partenaires (CCIR, plateformes EDIT/IDIL, pôles de compétitivité Cancer Bio Santé et Eurobiomed, cluster BioMed Alliance, Openîmes) a organisé un événement dédié à l'évaluation clinique du dispositif médical, le 18 septembre dernier à Narbonne.

Cette journée à destination des fabricants de dispositifs médicaux de toutes tailles (PME, start-up, ETI), et notamment de leurs responsables des affaires réglementaires, a rassemblé plus d'une centaine de participants à Narbonne.

Après une matinée en séance plénière de présentation des plateformes d'évaluation clinique régionales existantes, de

la réglementation et des aspects généraux de l'évaluation clinique, l'après-midi a été consacré à trois ateliers afin d'approfondir les items de l'évaluation clinique.

Cette journée a permis aux participants d'échanger sur la thématique en présence d'experts reconnus au niveau national et de profiter des retours d'expériences des autres acteurs du secteur.



Brexit : le gouvernement se prépare à tous les scénarios

Le 30 mars 2019, dans tous les cas, le Royaume-Uni sort de l'UE et devient un pays tiers.

Si un accord est signé et ratifié par le parlement britannique et par l'Union européenne, une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 s'ouvrira pour des négociations des relations futures.

Si aucun accord n'est signé ni complètement ratifié, les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne seront régies par le droit de l'Organisation Mondiale du Commerce. La période de transition ne sera pas mise en œuvre et le Royaume-Uni sera considéré comme un pays tiers avec lequel l'UE n'a pas conclu d'accord commercial ni sectoriel. Dans ce cas, et dès le 30 mars 2019, les formalités douanières et celles relevant du ministère de l'agriculture seront rétablies car les biens, les services, les capitaux et les personnes cessent de bénéficier des droits et obligations réservés aux membres de l'UE. Les droits de la propriété intellectuelle, des marchés publics ne s'appliqueront plus.

Vous êtes concerné si :

- Vous vendez des biens ou fournissez des services au Royaume-Uni.
- Vous achetez des biens ou faites appel à un prestataire de services établi au Royaume-Uni.
- Vous disposez d'une filiale au Royaume-Uni.
- Vous avez des salariés français au Royaume-Uni ou des salariés britanniques en France.
- Vous transportez des personnes ou des marchandises.
- Votre activité repose sur la protection de titres de propriété intellectuelle actifs au Royaume-Uni (brevets, marques européennes, indications géographiques, certificats d'obtention végétale, etc.).



- Vous êtes impliqué dans un projet européen avec des partenaires britanniques.
- Vous effectuez des missions au Royaume-Uni.

Au moins 30 000 entreprises françaises exportent vers le Royaume-Uni.

Un guide est [disponible en téléchargement gratuit](#) sur le site du ministère de l'économie. Il dresse la liste des conséquences en cas de « no deal » et vous aide à effectuer un autodiagnostic et à prendre les bonnes mesures pour la continuité de l'activité de votre entreprise.

Se renseigner :

brexit.entreprises@finances.gouv.fr et
brexit@douane.finances.gouv.fr

Principales étapes

- **Référendum du 23 juin 2016** : décision des Britanniques de sortir de l'Union européenne.
- **29 mars 2017** : notification par le Royaume-Uni de son souhait de quitter l'UE ouvrant une période de négociation de 2 ans.
- **Négociations de l'accord de retrait depuis avril 2017** :
 - 3 sujets principaux : droits des citoyens, frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande et règlement financier du Brexit => accord en décembre 2017 sur le règlement financier et les droits des citoyens. Les négociations se poursuivent sur la question irlandaise.
 - Accord de principe sur une période de transition de 21 mois (30/03/2019 au 31/12/2020), conditionnée à la conclusion d'un accord de retrait et se traduisant par un « statu quo » temporaire (sans participation aux institutions pour le Royaume-Uni). La période de transition devrait permettre de négocier le cadre des relations futures.
- **Depuis mars 2018** : discussions avec le Royaume-Uni sur le cadre des relations futures pour parvenir à une déclaration politique qui servira de base aux négociations de l'accord futur.
- **Automne 2018** : objectif de finalisation de l'accord de retrait et déclaration politique sur le cadre des relations futures entre l'UE27 et le Royaume-Uni.
- **De novembre 2018 à mars 2019** : ratification de l'accord de retrait par les Parlements européen et britannique.

La semaine de l'industrie approche !

La semaine de l'industrie se déroulera du 18 au 24 mars 2019.



La semaine de l'industrie a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi, à travers la rencontre de femmes et d'hommes professionnels de l'industrie.

Elle permet au grand public de connaître le fonctionnement des sites industriels du 21^e siècle et de prendre conscience de l'importance du tissu industriel dans notre pays, notre région et nos territoires.

En Occitanie, plus de 240 évènements se sont déroulés en 2018 dans tous les départements, où un large choix a été proposé au public : job dating, visites d'entreprises, conférences/débats, interventions en classe ...

Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez faire connaître votre entreprise, votre activité, votre savoir-faire ? Contactez la Direccte, qui anime le comité de pilotage régional, et nous vous aiderons à donner de la visibilité à votre projet.

[En savoir plus sur la semaine de l'industrie](#)

La French Fab, qu'est-ce que c'est ?



La French Fab est l'étendard de l'industrie française en mouvement pour sa transformation. Elle incarne les entreprises des sites industriels situés en France qui se reconnaissent dans la volonté de développer l'industrie française, elle fédère les écosystèmes de l'industrie portés par tous les acteurs des territoires. Aux côtés de l'Etat, Régions de France, l'Alliance pour l'Industrie du Futur, Business France et Bpifrance sont membres fondateurs de La French Fab.

La French Fab incarne le futur de l'industrie française : une industrie innovante, exportatrice et ouverte aux évolutions qu'apportent le digital, les technologies nouvelles et l'économie verte.

[Votre contact à la Direccte Occitanie](#)

Bilan de l'Opération Interministérielle Vacances 2018

L'Opération interministérielle vacances s'est déroulée du 1^{er} juin au 15 septembre 2018.

2971 contrôles ont été effectués dans la région et 43,53% des établissements présentaient au moins une anomalie. Ce ratio ne reflète pas la situation des établissements mais constitue le résultat du ciblage des contrôles. Les avertissements et des injonctions représentent l'essentiel des suites (démarche pédagogique et corrective, généralement suivie d'effets). Néanmoins, 156 procès-verbaux pénaux et 37 procès-verbaux administratifs ont été établis. 5 établissements ont fait l'objet d'un arrêté de fermeture.

Les manquements ont concerné :

- **L'information des consommateurs** (mauvaise information précontractuelle, défaut ou non-conformité de l'étiquetage, notamment concernant les fruits et légumes)
- **La loyauté des transactions** : affichage indu d'étoiles pour des hôtels, francisation de fruits et légumes (constatée dans tous les départements – par exemple 70 kg sur un marché du Lot), pratiques trompeuses sur la composition, l'origine ou le mode de fabrication des produits (soupe « sans colorant » contenant un colorant interdit, produits

« artisanaux » d'origine industrielle, mentions « bio » ou « fait maison » indues, appellations d'origine ou présentation trompeuses pour des vins,...) ;

- **La sécurité des produits** (équipements de protection individuelle utilisés pour les activités nautiques ou parcours en hauteur) et des prestations de service (aire de jeux et machines à laver dans les campings) ;
- **La sécurité alimentaire** : DLC dépassées (20 kg d'ailes de poulets chez un restaurateur dans un festival de musique du Gers), défaut de traçabilité, hygiène des locaux et des denrées, respect des températures dans les établissements et à l'occasion des transports.

En outre, les contrôles des vendeurs de fruits et légumes en bord de route ont permis d'identifier des ventes au déballage sans déclaration et l'utilisation abusive du domaine public.

[Voir aussi : Conseils pour les fêtes de fin d'année](#)





Programme d'investissements d'avenir (PIA3) régionalisé

Le troisième volet du programme d'investissements d'avenir inclut un volet régionalisé. Il est doté de 500 M€ de l'Etat, dont la moitié est consacrée à des interventions en fonds propres et l'autre moitié, à des interventions en subventions et avances récupérables.

Pour quel type de projets ?

Le volet en fonds propres n'a pas encore été mis en place. Le second volet a vocation à être déployé dans la région Occitanie pour soutenir trois types de projets :

- projets individuels d'innovation : 21 M€ de crédits
- projets collaboratifs de structuration de filières : 15 M€ de crédits
- projets de mutualisation de moyens de formation : 6 M€ de crédits.

Quelle gouvernance ?

Au niveau national, la gouvernance est assurée par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Au niveau régional, le Conseil régional est cofinanceur à parité (1€ du Conseil régional pour 1€ de l'Etat). Le Préfet de région y représente l'Etat et le dispositif est opéré par Bpifrance.

Un comité de pilotage et un comité de sélection sont installés :

- Le COPIL régional valide les textes des appels à projets et fixe les orientations stratégiques du dispositif. Il n'intervient pas dans la sélection individuelle des projets. Le directeur régional de la Direccte y représente le Préfet de région.
- Le comité technique sélectionne et éventuellement auditionne les porteurs des projets. Composé de représentants de l'Etat (Direccte), du Conseil régional et de Bpifrance, seuls l'Etat et le Conseil régional y sont décisionnaires. C'est ce comité qui statue sur l'opportunité de soutenir un projet et le cas échéant, sur les modalités financières de ce soutien.

Une fois les projets sélectionnés par le comité technique, ils sont transmis au SGPI et à la commission sectorielle du Conseil régional qui sont susceptibles d'exercer un droit de véto.

Où en est-on en Occitanie ?

Les premiers appels à projets ont été lancés en Occitanie fin 2017, parmi les toutes premières régions de France. À ce jour, sur le volet individuel, 28 dossiers ont été instruits, dont 23 ont été financés, pour un montant total de soutien à hauteur de 6,4 M€. Cela porte à 30% le taux de consommation de l'enveloppe pour la première année (sur trois) d'existence du dispositif.

Sur le volet « filières », l'Occitanie est la seule région à avoir financé un projet : il s'agit de l'IoT Valley, association destinée à développer un écosystème d'accélération et d'acculturation autour des solutions IoT (objets connectés) et de Sigfox.

Un prochain comité de pilotage sera consacré à un bilan de la première année et à l'approbation des textes des appels à projets pour l'année 2019. Les Préfets de région doivent faire parvenir ces premiers bilans au SGPI ainsi qu'un état des perspectives qu'ils partagent avec le Conseil régional pour 2019.

Domaines stratégiques visés en Occitanie

Il s'agit des sept domaines de la stratégie régionale d'innovation, du tourisme et de la culture. Les domaines de la SRI sont en lien avec les priorités de l'Etat en matière de développement économique :

- Transition énergétique : du développement des ENR aux mutations industrielles
- Systèmes intelligents et chaîne de la donnée numérique
- Productions agro-alimentaires territorialisées et valorisation de la biomasse
- Matériaux et procédés pour l'aéronautique et les industries de pointe
- Médecine et santé du futur
- Economie du littoral et de la mer
- Petit et grand cycle de l'eau



Appel à projets «**Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels**» – Relance

Face aux mutations économiques, technologiques et démographiques, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les entreprises est un enjeu en termes de compétitivité.

Date de lancement : 31/10/2018

[En savoir plus](#)



Appel à projets «**Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**»

Sont prioritairement – mais non exclusivement – visées les opérations portant sur les territoires de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, et de la Lozère et sur les actions de développement du réseau entrepreneurial et partenarial à destination des jeunes (OS 2).

Date de lancement : 22/10/2018

[En savoir plus](#)



Appel à projets «**Favoriser la mobilité des personnes en insertion pour permettre le retour à l'emploi en Aveyron**»

L'objectif est de retenir le ou les porteurs de projets qui pourront proposer des actions permettant de diagnostiquer et résoudre les problèmes de freins à la mobilité pour les publics en insertion, par un accompagnement adapté, individuel ou collectif.

Date de lancement : 01/12/2018

[En savoir plus](#)

Dernières publications

■ **Escales n°20 : «L'économie numérique dans l'Hérault : un réseau d'entreprises créatrices d'emploi**

La filière emploie 19 000 personnes dans plus de 6 600 établissements, soit 5% de l'emploi total et le quart de l'emploi numérique régional. En 5 ans, l'emploi numérique dans le département a augmenté de près de 10%, la plus forte augmentation observée en région. Le tropisme de la métropole est très marqué : 7 emplois numériques sur 10 sont concentrés sur la zone d'emploi de Montpellier. Enfin, l'émergence du numérique entraîne le développement des professions dites numériques (essentiellement dans le domaine informatique) dans toutes les sphères de l'économie départementale, entraînant des besoins en compétence de la part des entreprises locales.

[Consulter](#)

■ **Note de conjoncture : vue d'ensemble de la conjoncture dans la région en matière d'activité économique et de politiques d'emploi.**

[Consulter](#)

Directeur de la publication : Christophe Lerouge, Directeur régional
Responsable de la rédaction : Christine Lemoal, Chargée de communication

Comité de rédaction : Pôles 3E, C et T de la Direccte
Crédit photos : Fotolia, Pixelbliss / Stock.Adobe.com, Direccte Occitanie